

## **KOBOL**

### Conditions générales de vente de KOBOL

#### **1. Généralités**

- 1.1. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les ventes de matériel de Kobol Refrigeration S.L.
- 1.2. Les commandes nécessitent l'acceptation totale et sans réserve des présentes conditions générales de vente, ce qui implique que le client renonce à imposer ses propres conditions d'achat.
- 1.3. Le fait que Kobol Refrigeration S.L. puisse renoncer à tout moment à l'une des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à l'une desdites conditions à une date ultérieure.

#### **2. Offres, acceptation, modification et annulation des commandes.**

- 2.1. Sauf accord contraire, les offres et les devis sont valables pour une période de 30 jours seulement.
- 2.2. Kobol Refrigeration S.L. n'est pas liée par les commandes écrites ou verbales rédigées par ses employés, mais par la confirmation écrite signée par l'acheteur de l'offre correspondante.
- 2.3. Une commande acceptée par Kobol Refrigeration S.L. déclenche le début du processus de fabrication et ne peut plus être modifiée de quelque manière que ce soit, sauf si la modification est demandée par écrit par le client dans les 5 jours ouvrables suivant la réception du bon de commande par Kobol Refrigeration S.L.
- 2.4. Toute modification de la commande entraîne une modification du délai de livraison initialement prévu.
- 2.5. Pour les modifications demandées plus de 5 jours ouvrables après la réception de l'ordre de fabrication, un devis sera établi, pour acceptation, concernant les coûts supplémentaires que la modification demandée entraîne.
- 2.6. Pour les annulations de commandes acceptées par Kobol Refrigeration S.L., les travaux effectués et le matériel acheté pour la commande seront facturés au client à la date de la demande d'annulation de la commande.

#### **3. Expédition et transport**

3.1. Sauf indication contraire dans la confirmation de commande, le matériel ou les équipements commandés seront livrés par Kobol Refrigeration S.L. au client, soit directement, soit par un transporteur désigné par l'acheteur. FCA Av. Leizaur, 67 31350 Peralta (Incoterms FCA 2020).

3.2. Le transport du matériel ou des équipements s'effectue aux risques et aux frais du client ou du destinataire désigné par le client pour tout achat de matériel livré. En cas de détérioration, de défaut ou de non-conformité du matériel par rapport au bon de livraison, le client a le droit de formuler toutes les objections nécessaires et de présenter ses réserves sur l'expédition par écrit au transporteur, dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

3.3. Sans préjudice des dispositions à adopter à l'égard du transporteur, les réclamations relatives aux vices apparents ou à la non-conformité du matériel livré doivent être formulées par écrit au plus tard 48 heures après la livraison.

3.4. Les délais de livraison indiqués à la réception de la commande sont purement indicatifs. Le client sera informé dans les plus brefs délais des éventuels retards.

3.5. Kobol Refrigeration S.L. se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles, en accord avec le client, et de les facturer séparément.

3.6. Les délais de livraison étant indicatifs, le client renonce à tout droit à indemnisation à ce titre, et le non-respect des délais de livraison n'ouvre pas droit à des dommages et intérêts, ni à la suspension et/ou à l'annulation des commandes en cours.

## 4. Frais de stockage

4.1. Toute demande de suspension de la livraison par le client entraîne la facturation de frais de stockage s'élevant à 5 euros/jour/m<sup>2</sup>.

4.2. Kobol Refrigeration S.L. se réserve le droit de facturer les frais de stockage à partir du 8e jour où le matériel ou l'équipement a été mis à la disposition du client.

## 5. Retours

5.1. À l'exception des conditions particulières concernant la garantie, aucun matériel ne peut être retourné sans l'accord écrit préalable de Kobol Refrigeration S.L. Le retour s'effectue aux risques et aux frais de l'acheteur. Tout matériel retourné sans l'accord écrit préalable de Kobol Refrigeration S.L. sera mis à la disposition du client, à ses risques et à ses frais.

## 6. Prix

6.1. Le matériel est livré aux prix indiqués et aux tarifs en vigueur au moment de l'acceptation de la commande. Les prix s'entendent hors taxes.

6.2. Sauf indication contraire, les prix sont exprimés en FCA à l'adresse Av. Leizaur 67, 31350, Peralta, Espagne. Dans les cas où les parties conviennent d'un prix départ usine, les frais résultant de l'utilisation d'un mode de transport exceptionnel, demandé par le client, seront à la charge de celui-ci.

## 7. Règlements

7.1. Sauf indication contraire dans la confirmation de la commande, le délai de règlement standard est :

- a) Premier achat : paiement à l'avance.
- b) Deuxième achat : 30 % d'acompte, 70 % à la livraison.
- c) 30 jours à compter de la date de facturation.

7.2. Les règlements s'effectuent à l'adresse de commande et de facturation de Kobol Refrigeration S.L. Pour les besoins du présent article, on entend par règlement non seulement la remise d'une lettre de change ou d'un chèque, entraînant une obligation de paiement, mais également le respect de cet engagement dans le délai convenu.

7.3. Le délai de paiement indiqué dans la facture contractuelle doit être respecté. Le non-respect de ce délai entraînera l'application de pénalités de retard, équivalentes à un minimum de trois fois le taux d'intérêt légal, la suspension des livraisons jusqu'au paiement intégral des sommes dues (capital et intérêts), la suppression de toutes les remises de prix, primes ou avantages particuliers prévus dans les conditions générales de vente de Kobol Refrigeration S.L., y compris ceux convenus mais non encore réglés par Kobol Refrigeration S.L. à l'égard du client défaillant. Kobol Refrigeration S.L. se réserve également le droit de mettre fin à toute relation commerciale avec le client.

7.4. Si les règlements ne sont pas effectués à la date prévue, toutes les sommes dues au titre de la commande en question et tous les autres règlements dus à Kobol Refrigeration S.L. deviennent immédiatement exigibles, quelles que soient les conditions convenues antérieurement, et ce sans préavis. Cette condition s'applique également en cas de modification de la capacité juridique ou de l'activité professionnelle du client, de cession ou de location d'entreprise, de transformation en entreprise commerciale, de modification de sa direction générale, de ses administrateurs, de sa forme juridique ou de sa situation financière, affectant négativement le crédit du client.

7.5. En cas de règlement par lettre de change, le non-envoi des lettres de change est considéré comme un rejet de l'acceptation, similaire à un défaut de paiement. En outre, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraîne l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure préalable.

7.6. À titre de clause pénale, le client défaillant doit payer un supplément de 10 % sur le montant total réclamé, avec un minimum de 1000 euros.

7.7. Le client ne peut suspendre les paiements ou l'échéance pour quelque raison que ce soit sans l'accord écrit préalable de Kobol Refrigeration S.L.

7.8. En outre, dans les cas visés à l'article 7.5. ou si le client ne respecte pas l'une des obligations résultant des présentes conditions générales de vente, Kobol Refrigeration S.L. se réserve le droit d'annuler la vente. Cette annulation prend effet 10 jours après l'envoi par lettre recommandée ou par télécopie d'une mise en demeure de payer restée sans réponse. Si la vente est annulée, le client s'engage à renvoyer à Kobol Refrigeration S.L. le matériel en question, sans délai et à la première demande, l'expédition se faisant à ses propres risques et frais.

## 8. Réclamations

8.1. Les réclamations pour non-conformité de la commande doivent être notifiées par courriel à [sales@kobol.es](mailto:sales@kobol.es), en précisant des détails, avec le numéro de série et des photos, dans un délai de 15 jours à compter de la réception des marchandises. Les réclamations envoyées après ce délai ne seront pas prises en compte.

## 9. Garantie

9.1. Kobol Refrigeration S.L. garantit que son matériel est exempt de tout défaut de fabrication et de conception, à condition que cette fabrication ou conception n'ait pas été entreprise par le client, pendant une période de 12 mois à compter de la livraison de l'équipement ou du matériel. Les réparations/interventions effectuées dans le cadre de la garantie n'ont pas pour effet de prolonger la période de garantie. Jusqu'à l'expiration de la période de garantie, Kobol Refrigeration S.L. s'engage à remplacer ou à réparer ses équipements défectueux.

9.2. Sont exclus de la garantie :

- a) L'usure normale de l'équipement pendant la période de garantie.
- b) L'usure normale ou la détérioration due à la négligence ou au manque de surveillance ou d'entretien ou à une mauvaise gestion par du personnel ne faisant pas partie de Kobol Refrigeration S.L.
- c) Un défaut résultant de la décision du client d'agir par lui-même ou par l'intermédiaire de tiers pour effectuer des modifications ou des réparations.
- d) Le verre et les fluides réfrigérants ne sont pas couverts par la garantie.

## 10. Réserve de propriété

10.1. Kobol Refrigeration S.L. reste propriétaire du matériel livré jusqu'au paiement intégral de son prix et des sommes dues en vertu de l'article 7 ci-dessus, étant entendu que le client est tenu d'assumer tous les risques inhérents à sa livraison.

En tant que gardien de l'équipement ou du matériel, le client est responsable de tout dommage survenant après la livraison et doit prendre, à ses frais, les mesures nécessaires pour permettre à tout moment l'identification du matériel vendu.

10.2. Kobol Refrigeration S.L. se réserve le droit de réclamer l'intégralité du matériel en cas de non-paiement à l'échéance ou dans les cas visés à l'article 7.3.

10.3. Le client qui décide de renvoyer l'équipement ou le matériel doit prendre en charge tous les frais y afférents.

10.4. Le client informera immédiatement Kobol Refrigeration S.L. en cas de faillite, de non-paiement ou d'une des procédures prévues par la loi sur l'insolvabilité des entreprises, ou en cas de liquidation, et il établira immédiatement et à ses frais, un inventaire complet du matériel en sa possession, qu'il mettra à la disposition de Kobol Refrigeration S.L. afin que la clause de réserve de propriété puisse s'appliquer.

10.5. Si le matériel a été utilisé, est devenu obsolète ou s'est détérioré, la dépréciation qui en résulte est prise en compte pour déterminer les créances résiduelles de Kobol Refrigeration S.L. envers le client. En outre, le client ne doit pas modifier ou enlever les marques d'identification sur le matériel et sur l'emballage.

## **11. Confidentialité**

11.1. Les études, documents, données et informations fournis par Kobol Refrigeration S.L. au client ou portés à sa connaissance lors de la réalisation de la commande restent la propriété de Kobol Refrigeration S.L., sauf accord contraire, et doivent être fournis sur demande.

11.2. Tous les documents susmentionnés seront considérés comme confidentiels et ne seront divulgués à des tiers, même s'ils sont en droit d'en avoir connaissance, qu'avec l'autorisation écrite préalable de Kobol Refrigeration S.L.

## **12. Droit applicable et règlement des litiges**

12.1. La commande est soumise à la loi espagnole. Si les parties ne parviennent pas à résoudre à l'amiable un litige qui pourrait survenir, la Chambre de commerce et d'industrie de Navarre sera seule compétente pour résoudre le litige, même si d'autres parties sont impliquées.